Health Professions Appeal and Review Board

Health Services Appeal and Review Board

Transitional Physician Audit Panel

Ontario Hepatitis C Assistance Plan Review Committee

Commission d'appel et de révision des professions de santé

Commission d'appel et de révision des services de santé

Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins

Comité de révision du Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

Ontario

Rapport annuel 2011-2012

Health Professions Appeal and Review Board	**Commission d'appel et de révision des professions de la santé**
Health Services Appeal and Review Board	**Commission d'appel et de révision des services de santé**
Transitional Physician Audit Panel	**Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins**
Ontario Hepatitis C Assistance Plan Review Committee	**Comité de révision du Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C**

Ontario

Le 30 juin 2012

L'honorable Deb Matthews
Ministre de la Santé et des Soins de longue durée
Bureau de la ministre
Édifice Hepburn, 10e étage
80, rue Grosvenor
Toronto (Ontario) M7A 2C4

OBJET : Rapports annuels de la Commission d'appel et de révision des professions de la santé, de la Commission d'appel et de révision des services de santé, du Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins et du Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

Madame la Ministre,

Au nom des commissions d'appel et de révision des professions de la santé et des services de santé, du Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins et du Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C, j'ai le plaisir de vous présenter nos rapports annuels pour l'exercice 2011-2012.

Les commissions et comités demeurent engagés à l'égard des initiatives décrites dans le présent rapport et ont à cœur d'assurer l'excellence des services fournis à la population de l'Ontario.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Linda P. Lamoureux

Linda P. Lamoureux
Commission d'appel et de révision des professions de la santé
Commission d'appel et de révision des services de santé
Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins
Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

c. c. Lori Coleman, directrice générale des opérations, Secrétariat des conseils de santé
Registrateure, commissions d'appel et de révision des professions de la santé et des services de santé, Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins et Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

151 Bloor Street West, 9th Floor,
Toronto, Ontario M5S 1S4

Tel/Télé 416-327-8512
Toll free/Sans frais 1-866-282-2179
Facsimile/Télécopieur 416-327-8524

151, rue Bloor ouest, 9e étage
Toronto, Ontario M5S 1S4

Health Professions Appeal and Review Board

Health Services Appeal and Review Board

Transitional Physician Audit Panel

Ontario Hepatitis C Assistance Plan Review Committee

Commission d'appel et de révision des professions de la santé

Commission d'appel et de révision des services de santé

Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins

Comité de révision du Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

Ontario

Le 30 juin 2012

Madame Linda Lamoureux
Présidente
Commissions d'appel et de révision des professions de la santé et des services de santé
Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins
Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C
151, rue Bloor Ouest, 9e étage
Toronto (Ontario) M5S 1S4

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous présenter notre rapport annuel au nom du Secrétariat des conseils de santé (le « Secrétariat »). Ce dernier fournit des services de soutien complets sur le plan de l'administration, des affaires, des finances et de la gestion des cas à la Commission d'appel et de révision des professions de la santé, à la Commission d'appel et de révision des services de santé et au Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C (les « conseils de santé »). En outre, il fournit des services de soutien semblables à d'autres tribunaux décisionnels et assure des fonctions de traitement des paiements pour des services de santé.

Au cours de la dernière année, le Secrétariat a continué à travailler de concert avec les conseils de santé afin de réduire le nombre d'appels actifs pour l'ensemble des organismes décisionnels du secteur de la santé, de raccourcir la durée du processus d'appel et d'établir des procédures visant à simplifier les formalités administratives en lien avec le processus d'appel. Même si le nombre de nouvelles demandes continue à augmenter, le nombre d'appels actifs a diminué, pour sa part, considérablement. Ce résultat est attribuable à l'amélioration des opérations intégrées ainsi qu'au dévouement du personnel et des membres envers les conseils de santé.

Comme pour les exercices précédents, les fonds versés au Secrétariat sont prélevés à même le Trésor. Toutes les dépenses ne sont pas détaillées, car elles se rapportent expressément aux organismes secondés par le Secrétariat. Vous constaterez que certaines dépenses, comme les dépenses liées aux salaires et aux installations, ne figurent pas dans les données financières de la page 21 et des pages 26 à 29. Il serait arbitraire de déterminer la part des coûts qui devrait être attribuée aux commissions d'appel et de révision des professions de la santé et des services de santé, au Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C ou au Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins. Ces coûts partagés sont inclus dans le cycle de planification financière du Secrétariat et présentés au Ministère.

Les dépenses directement liées aux conseils de santé ont diminué au cours du dernier exercice. Malgré leur productivité accrue, en particulier pour ce qui est du nombre de décisions qu'ils ont rendues, les

conseils de santé ont pu réduire leurs coûts grâce au personnel et aux membres qui, par leur expérience, ont permis de réaliser des gains d'efficacité, ainsi que grâce à la simplification des procédures. Les pressions financières attribuables aux activités des conseils de santé demeurent essentiellement liées à l'augmentation de 100 % des indemnités journalières des membres de ceux-ci, sans hausse correspondante du financement de base du Secrétariat. Le Secrétariat continue de travailler avec les conseils de santé et leurs membres en vue d'exercer un contrôle rigoureux afin de réduire au minimum les dépenses, tout en facilitant l'accès à la justice.

J'espère que ces renseignements vous seront utiles. Je me réjouis de poursuivre ma mission à titre de responsable des services de soutien aux commissions d'appel et de révision des professions de la santé et des services de santé, au Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins et au Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Lori Coleman

Lori Coleman
Directrice générale des opérations, Secrétariat des conseils de santé
Registrateure, commissions d'appel et de révision des professions de la santé et des services de santé, Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins et Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

TABLE DES MATIÈRES

A.	Message de la présidente	**6**
B.	Mandats des commissions	
	Commission d'appel et de révision des professions de la santé	**8**
	Commission d'appel et de révision des services de santé	**10**
C.	Réalisations des commissions	**12**
D.	Activités de la Commission d'appel et de révision des professions de la santé	
	Résultats d'exploitation	**14**
	Résultats financiers	**21**
E.	Activités de la Commission d'appel et de révision des services de santé	
	Résultats d'exploitation	**22**
	Résultats financiers	**25**
F.	Activités du Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins	
	Résultats d'exploitation	**26**
	Résultats financiers	**26**
G.	Activités du Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C	
	Résultats d'exploitation	**27**
	Résultats financiers	**28**
H.	Activités combinées des conseils de santé	**29**
I.	Membres	
	Commission d'appel et de révision des professions de la santé	**30**
	Commission d'appel et de révision des services de santé	**32**
	Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins	**34**
	Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C	**34**
J.	Personnel du Secrétariat des conseils de santé	**35**

A. MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

En tant que présidente des commissions d'appel et de révision des professions de la santé et des services de santé, du Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins et du Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport sur les activités des conseils de santé pour l'exercice 2011–2012. En reconnaissance du solide partenariat établi entre les membres et les employés ainsi que de la compréhension commune de l'importance du travail que réalisent les conseils de santé au nom de la population ontarienne, je tiens tout d'abord à remercier les membres des deux commissions et des deux comités. Je tiens également à remercier Lori Coleman, registrateure des conseils de santé et directrice générale des opérations du Secrétariat des conseils de santé, ainsi que son équipe de leur soutien constant. Ensemble, nous formons une équipe du tonnerre!

La Commission d'appel et de révision des professions de la santé est chargée de protéger l'intérêt public, de fournir un cadre de travail commun permettant de surveiller certains aspects des professions de la santé autoréglementées de l'Ontario (santé animale et santé humaine) et de servir de tribune indépendante pour le public et les professionnels de la santé.

La Commission d'appel et de révision des services de santé est, pour sa part, responsable de la tenue des audiences, de la réalisation des examens et de la formulation des décisions, des ordonnances et des recommandations relativement à des décisions prises en vertu de douze lois. Le Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins reçoit les appels à l'égard des décisions prises par le directeur général du Régime d'assurance-santé de l'Ontario au titre des paiements aux médecins. Le Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C entend les appels à l'égard des décisions prises par le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C. Au cours de la période visée par le présent rapport annuel, les commissions et les comités ont continué d'axer sur l'amélioration de la qualité, de l'accessibilité et de la diligence de leurs services.

Le présent rapport fait état de plusieurs réalisations, mais j'aimerais porter l'attention des lecteurs plus particulièrement sur deux d'entre elles.

i. **Diminution de la durée du processus de règlement :** Les conseils de santé continuent à déployer des efforts en vue de diminuer le temps nécessaire au règlement et à la conclusion de l'ensemble des cas. Pour ce faire, ils misent sur la réduction du temps de traitement des dossiers. Lors de l'exercice 2009-2010, seuls 51 % des dossiers actifs dataient de moins d'une année, tandis que ce pourcentage a augmenté l'exercice suivant pour passer à 65 %. À l'heure actuelle, 82 % des dossiers actifs datent de moins d'un an, démontrant ainsi que le règlement et la conclusion des affaires se font de manière plus efficace qu'au cours des exercices précédents. Les améliorations constatées à ce chapitre sont le résultat de la mise en œuvre d'un processus de gestion des cas revu ainsi que d'un programme d'éducation continue et de formation visant à accroître la qualité et la rapidité du processus décisionnel.

ii. **Accès à la justice et éducation du public :** Les conseils de santé continuent de s'employer, par des moyens concrets, à favoriser l'accès à la justice ainsi qu'à sensibiliser et à éduquer la population en matière de droit de la santé en prenant les deux principales mesures suivantes : en publiant les décisions définitives et en travaillant avec des étudiants en droit.

Les décisions des conseils de santé sont maintenant accessibles à l'adresse suivante : www.canlii.org. La Commission d'appel et de révision des professions de la santé et la Commission d'appel et de révision des services de santé ont commencé en août 2010 à publier en ligne leurs décisions définitives, par l'entremise de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII). Toutes les décisions définitives rendues par les deux commissions au cours de la période visée par le présent rapport peuvent être consultées électroniquement. En plus de fournir de l'information précieuse aux membres du public et aux intéressés, l'accès à ces renseignements aide les parties à se préparer aux audiences et aux examens.

La participation des conseils de santé aux trois programmes suivants se poursuit : Internationally Trained Lawyers Program (programme d'avocats formés à l'étranger); Advocacy Projet (projet de défense des droits par des étudiants) mené en partenariat avec Medico-Legal Society of Toronto et avec le Réseau national d'étudiant(e)s pro bono; et les programmes de formation à la préparation de sommaires et aux fonctions de commis aux cas, à l'intention des étudiants des facultés de droit de l'Université d'Ottawa, de l'Université de Toronto et de la Osgoode Hall Law School.

C'est toujours un plaisir pour moi de travailler avec des collègues et du personnel qui partagent mon engagement à l'égard des services au public. Au cours du prochain exercice, la Commission d'appel et de révision des professions de la santé, la Commission d'appel et de révision des services de santé, le Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins et le Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C poursuivront leurs efforts pour améliorer la prestation des services.

B. MANDAT DE LA COMMISSION D'APPEL ET DE RÉVISION DES PROFESSIONS DE LA SANTÉ

La Commission d'appel et de révision des professions de la santé (la « CARPS ») est un tribunal décisionnel autonome créé en vertu de la *Loi de 1998 sur les commissions d'appel et de révision du ministère de la Santé et des Soins de longue durée*. Elle est chargée de superviser les professions de la santé réglementées et les vétérinaires de l'Ontario.

La CARPS est formée de membres profanes, nommés par le gouvernement de l'Ontario parmi les membres de la population. Les membres siégeant à la Commission ne peuvent ni être membre ni avoir déjà été membres d'un ordre régissant des professions de la santé réglementées.

En vertu de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* et de la *Loi sur les vétérinaires*, la Commission fonctionne comme un tribunal juridictionnel et réglementaire quasi judiciaire. Son domaine de compétence concerne les activités de réglementation des 27 ordres qui régissent les 29 professions de santé humaine et vétérinaire réglementées, ainsi que les décisions relatives aux privilèges rendues par les conseils de santé de 155 hôpitaux publics. La Commission entend également les appels des décisions des comités d'agrément pour les pharmacies et les cabinets de vétérinaire.

Professions de la santé réglementées

•	Audiologiste	•	Sage-femme
•	Acupuncteur et acupunctrice*	•	Naturopathe*
•	Podologue	•	Infirmier et infirmière
•	Chiropraticien et chiropraticienne	•	Ergothérapeute
•	Hygiéniste dentaire	•	Opticien et opticienne
•	Technologue dentaire	•	Optométriste
•	Dentiste	•	Pharmacien et pharmacienne
•	Denturologiste	•	Physiothérapeute
•	Diététiste	•	Psychologue
•	Homéopathe*	•	Psychothérapeute*
•	Kinésiologue*	•	Thérapeute respiratoire
•	Massothérapeute	•	Orthophoniste
•	Technologiste de laboratoire médical	•	Praticien et praticienne en médecine traditionnelle* chinoise
•	Technologue en radiation médicale	•	Vétérinaire
•	Médecin		

* Conseils transitoires régis par la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*
Les procédures d'appel auprès de la CARPS concernant ces ordres entreront en vigueur lorsque la structure finale des comités et les processus d'inscription de ces professions seront mis en place.

La CARPS a été formée afin de tenir des audiences, de mener des examens et de formuler des décisions, des ordonnances et des recommandations relativement à ce qui suit :

- les décisions prises par le Comité d'enquêtes, de plaintes et de rapports des ordres régissant les professions de la santé autoréglementées de l'Ontario;
- les décisions prises par le comité des plaintes de l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario;
- les décisions prises par les comités d'inscription des ordres;
- les droits hospitaliers des médecins en vertu de la *Loi sur les hôpitaux publics*;
- l'agrément des cabinets de vétérinaire et des pharmacies.

Elle peut en outre mener une enquête ou prendre une décision concernant la validité constitutionnelle d'une disposition légale ou réglementaire.

La majorité du travail effectué par la CARPS porte sur les appels des décisions prises par le Comité d'enquêtes, de plaintes et de rapports des ordres des professions autoréglementées en Ontario en vertu de la *Loi sur les professions de la santé réglementées* et par le comité des plaintes de l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario aux termes de la *Loi sur les vétérinaires*. Conformément à ces lois, la CARPS a le pouvoir de :

i) confirmer ou annuler, en totalité ou en partie, les décisions du comité;
ii) soumettre des recommandations au comité;
iii) demander au comité de prendre d'autres mesures.

De plus, la CARPS mène des examens ou tient des audiences relativement aux demandes d'inscription des professionnels de la santé ou d'agrément d'établissements pharmaceutiques et de cabinets de vétérinaire. La CARPS détient les pouvoirs suivants :

i) confirmer les ordonnances ou les décisions proposées du comité d'inscription;
ii) demander à l'ordre de délivrer un certificat d'inscription ou un permis d'exercer au requérant, si cette personne réussit les examens ou suit la formation exigés par le comité d'inscription;
iii) demander à l'ordre de délivrer un certificat d'inscription ou un permis d'exercer au requérant, comportant les modalités ou les restrictions que la Commission juge appropriées, si le requérant a le droit de s'inscrire et si le comité d'inscription a exercé son autorité de manière inappropriée;
iv) soumettre à nouveau le cas au comité d'inscription.

La CARPS entend les appels relatifs aux décisions portant sur les privilèges d'exercice des conseils de 155 hôpitaux publics. En vertu de la *Loi sur les hôpitaux publics*, la CARPS a le pouvoir de :

i) confirmer la décision;
ii) amener le conseil hospitalier, la personne ou l'organisme derrière une décision à prendre des mesures dictées par la CARPS;
iii) substituer son opinion à celle du conseil hospitalier, de la personne ou de l'organisme derrière la décision.

Vous trouverez la liste des lois en vertu desquelles la CARPS est habilitée à exercer ses compétences à l'adresse suivante : www.hparb.on.ca. Les règlements pris en application de ces lois qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les démarches effectuées auprès de la CARPS peuvent, pour leur part, être consultés à l'adresse suivante : www.e-laws.gov.on.ca.

MANDAT DE LA COMMISSION D'APPEL ET DE RÉVISION DES SERVICES DE SANTÉ

La Commission d'appel et de révision des services de santé (la « CARSS ») est un tribunal décisionnel autonome créé en vertu de la *Loi de 1998 sur les commissions d'appel et de révision du ministère de la Santé et des Soins de longue durée*. Elle a pour mandat de recevoir les appels en vertu de lois de santé précises et de rendre des décisions à cet égard.

La CARSS est formée de membres profanes, nommés par le gouvernement de l'Ontario parmi les membres de la population. Seuls trois membres siégeant à la Commission peuvent être membres de l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario.

Même si la majorité du travail effectué par la CARSS est régi par la *Loi sur l'assurance-santé*, celle-ci a pour mandat de tenir des audiences et de mener des examens en vertu de douze lois différentes, lesquelles sont énumérées ci-dessous.

Lois qui confèrent des pouvoirs à la CARSS

• *Loi sur les ambulances*	• *Loi sur l'assurance-santé*	• *Loi sur les établissements de santé autonomes*
• *Loi sur l'engagement d'assurer l'avenir de l'assurance-santé*	• *Loi sur la protection et la promotion de la santé*	• *Loi autorisant des laboratoires médicaux et des centres de prélèvement*
• *Loi sur la protection contre les rayons X*	• *Loi sur les services de soins à domicile et les services communautaires**	• *Loi sur les foyers de soins de longue durée***
• *Loi sur les arrêtés extraordinaires relatifs aux établissements de santé*	• *Loi sur l'immunisation des élèves*	• *Loi sur les hôpitaux privés*

* Anciennement la *Loi sur les soins de longue durée*.
**Au moment de la proclamation de la *Loi sur les foyers de soins de longue durée*, c.-à-d. le 1er juillet 2010, les lois ci-dessous ont été abrogées et leurs règlements d'application ont été révoqués : la *Loi sur les maisons de soins infirmiers*, la *Loi sur les foyers pour personnes âgées et les maisons de repos* et la *Loi sur les établissements de bienfaisance*.

La CARSS a été formée afin de tenir des audiences, de mener des examens et de formuler des décisions, des ordonnances et des recommandations relativement à ce qui suit :

- les décisions du directeur général du Régime d'assurance-santé de l'Ontario concernant l'admissibilité et les paiements ainsi que les factures des praticiens;
- les services de placement communautaires en ce qui a trait à l'admissibilité pour un placement dans un établissement de soins de longue durée;
- les fournisseurs de services communautaires de soins de longue durée quant à la gamme et au niveau des services fournis;
- la ministre et les fonctionnaires du Ministère à l'égard de la délivrance de permis à des établissements de santé et de l'observation des programmes obligatoires par les conseils de santé municipaux;

- les responsables de la santé publique relativement aux risques pour la santé des collectivités et aux maladies transmissibles.

La CARSS n'est pas habilitée à mener une enquête ni à prendre une décision concernant la validité constitutionnelle d'une disposition légale ou réglementaire.

Les pouvoirs que détient la CARSS ne sont pas les mêmes pour les douze lois en vertu desquelles elle a un mandat d'appel et de révision. La majorité du travail effectué par la CARSS est régie par la *Loi sur l'assurance-santé*. En vertu de cette loi, la CARSS a le pouvoir de faire ce qui suit :

i) confirmer ou infirmer la décision;
ii) amener le directeur général à prendre des mesures qu'elle considère comme essentielles;
iii) substituer son opinion à celle du directeur général.

La CARSS a en place un comité qui reçoit les appels à l'égard des décisions du directeur général du Régime d'assurance-santé de l'Ontario concernant les paiements aux médecins. La nomination des membres à ce comité, le Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins, se fait séparément de celle de la Commission. Conformément à la *Loi sur l'assurance-santé*, ces membres n'entendent que les questions soumises au Comité en vertu de la loi.

Il s'agit d'un comité d'experts se composant obligatoirement de trois membres juristes et de six membres médecins, nommés par le gouvernement de l'Ontario. Les membres du Comité ne peuvent siéger en aucune autre qualité à la CARSS. Le 31 mars 2010, la Commission de révision des paiements effectués aux médecins a remplacé le Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins. L'instruction de l'ensemble des affaires portées devant le Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins prendra fin en 2012. On procédera alors à la dissolution de ce dernier.

Vous trouverez la liste des lois en vertu desquelles la CARSS est habilitée à exercer ses compétences à l'adresse suivante : www.hsarb.on.ca. Les règlements pris en application de ces lois qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les démarches effectuées auprès de la CARSS peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.e-laws.gov.on.ca.

C. RÉALISATIONS DES COMMISSIONS

Tout au long de la période couverte par le présent rapport annuel, la CARPS et la CARSS (les « conseils de santé ») ont enregistré des réussites dans plusieurs secteurs, ce qui a permis d'améliorer la prestation des services à la population ontarienne. Dans le cadre de leurs attributions et de leur mandat, les commissions comptent à leur actif pour l'exercice 2011-2012 les réalisations suivantes :

- **Accès à la justice**

    - Les conseils de santé ont mené avec succès le projet de défense des droits par des étudiants, qui en est à sa quatrième année d'existence. Ce projet met à contribution des étudiants en droit bénévoles, qui agissent comme représentants des parties non représentées lors des conférences préparatoires aux examens et dans le cadre des examens. Les conseils de santé ont noué des rapports de partenariat avec la Medico-Legal Society et avec le Réseau national d'étudiant(e)s pro bono, demeurant toutefois entièrement indépendants de ces derniers. Les participants au projet comprenaient des étudiants de la faculté de droit de l'Université de Toronto, de la Osgoode Hall Law School, de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa ainsi que des bénévoles des domaines juridiques et médicaux. Ce partenariat continue à renforcer les relations des deux commissions avec ces organismes et d'améliorer l'accès à la justice pour le public.

    - Par ailleurs, le Programme de formation à la préparation de sommaires et aux fonctions de commis aux cas mis en œuvre par les deux commissions a continué de susciter de l'engouement cette année. Des étudiants bénévoles inscrits en droit à la faculté de droit de l'Université de Toronto, à la Osgoode Hall Law School de l'Université York et à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa ont collaboré avec la Commission à la rédaction de sommaires et l'élaboration des fonctions de commis préposé aux cas, dans le cadre de projets spéciaux.

    - Les conseils de santé sont en mesure d'offrir des audiences et des examens bilingues dans toute la province. Au cours de la période visée par le présent rapport annuel, les conseils de santé ont effectué des examens et tenu des audiences à Toronto, à London, à Windsor, à Ottawa, à Kingston et à Hamilton ainsi que dans le Nord de l'Ontario.

    - Les conseils de santé ont à cœur d'assurer l'accès à la justice dans toute la province, comme en témoigne la diversité géographique de leur équipe de direction, qui compte des vice-présidents à temps plein représentant les régions du Nord, de l'Est et du Sud de l'Ontario.

    - En partenariat avec l'Institut canadien d'information juridique (CanLII), les conseils de santé ont réussi à offrir un accès en ligne à toutes les décisions rendues depuis le 1er janvier 2010. Le libre accès aux décisions sensibilise davantage le public aux politiques et aux pouvoirs des conseils de santé et renforce l'engagement de ceux-ci à rendre des décisions équitables, transparentes et responsables.

- **Accessibilité**

    - Les conseils de santé sont déterminés à respecter les principes décrits dans la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* en faisant en sorte que les personnes handicapées aient le même accès que le reste de la population et puissent bénéficier des services de ceux-ci. Les conseils de santé respectent les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle.

- **Gouvernance**

    - À la fin de 2008, la présidente de la Commission d'appel et de révision des professions de la santé a également été nommée présidente de la Commission d'appel et de révision des services de santé. Depuis ce temps, d'importantes mesures ont été prises en vue de regrouper les politiques et les règles de chaque conseil de santé, de manière à assurer leur uniformité. Dans le but d'améliorer la gouvernance et d'accroître la capacité d'encadrement des conseils de santé, ainsi que d'offrir un meilleur accès aux services régionaux, les commissions ont converti au début de 2010 trois des quatre postes de vice-président à temps partiel en des postes à temps plein. Les conseils de santé disposent donc de trois vice-présidents à temps plein. Ces vice-présidents ainsi qu'un nombre grandissant de membres occupant un poste à temps partiel font l'objet d'une nomination conjointe entre les deux commissions, permettant ainsi une souplesse accrue sur le plan de l'affectation des ressources, l'amélioration de la prestation des services dans l'ensemble de la province ainsi que la mise sur pied d'un programme de formation commun efficace, pour les conseils de santé.
    - Le maintien d'une équipe de direction conjointe chargée de prêter assistance pour la prise de décisions concernant les objectifs clés des conseils de santé, y compris en ce qui a trait au rayonnement et à l'accessibilité pour les intéressés et au maintien de compétences de haut niveau par les membres, a été une priorité en 2011-2012. Cette direction conjointe continue de faciliter un processus unique de direction et de cohérence pour les membres des conseils de santé.
    - Les conseils de santé sont parvenus, dans une grande mesure, à diminuer le nombre total de dossiers actifs. Bien que le nombre de dossiers reçus soit demeuré élevé, la durée moyenne du processus d'appel est maintenant de moins d'un an. Dans l'optique d'augmenter davantage l'efficacité du processus d'appel, et ce, tout en réduisant son impact sur l'environnement, les deux commissions ont adopté la transmission électronique des documents comme mesure visant à moderniser leurs activités. Les commissions poursuivent leur collaboration avec les ordres de réglementation afin d'élaborer des procédures à cette fin et de veiller à ce que la recherche de gains d'efficacité ne se fasse pas au détriment de la protection des renseignements personnels sur la santé.
    - Les conseils de santé continuent de tenir des conférences préparatoires aux examens et aux audiences pour toutes les questions qui leur sont présentées afin d'apporter des précisions sur leur domaine de compétence et de délimiter les questions qui leur sont soumises. Au cours du dernier exercice, les commissions ont confié encore à leurs membres la tâche de faciliter les conférences préparatoires.

- **Recrutement et perfectionnement des membres**
    - Au 31 mars 2011, les conseils de santé comptaient 47 membres. Pour les conseils de santé, la diversité englobe quatre aspects fondamentaux, soit la diversité culturelle (origine ethnique et religion), la diversité géographique (à l'extérieur de la région du grand Toronto), la diversité sexuelle et l'intégration des personnes handicapées. Les conseils de santé sont, comme toujours, résolus à ce que leur composition soit représentative de la diversité de la population ontarienne.
    - Le comité d'éducation des conseils de santé réévalue régulièrement les besoins de ceux-ci en matière d'éducation et de formation et met sur pied les modules de formation et d'éducation appropriés afin d'orienter les nouveaux membres et de fournir des services d'éducation continue aux membres déjà en poste.
        - La tenue de séances d'éducation conjointes pour les membres des conseils de santé a permis à des spécialistes de renom de se réunir pour discuter.
        - Les conseils de santé continuent de tenir des téléconférences de formation fréquentes pour les membres qui assurent la présidence. Cela constitue un moyen efficace et rapide de donner de la formation utile à ces personnes.
    - Les conseils de santé ont entièrement intégré l'utilisation de modèles électroniques de rédaction de décisions afin d'aider les comités à rendre leurs décisions plus rapidement, tout en respectant l'engagement des conseils de santé à l'égard des initiatives écologiques.

D. RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE LA CARPS

La CARPS est un tribunal décisionnel autonome dont le domaine de compétence concerne les activités de réglementation de 27 ordres qui régissent 29 professions de santé humaine et vétérinaire réglementées, ainsi que les décisions relatives aux privilèges rendues par les conseils de 155 hôpitaux publics. La Commission entend également les appels des décisions des comités d'agrément pour les pharmacies et les cabinets de vétérinaire.

La raison d'être de la CARPS est de tenir des audiences, de mener des examens et de formuler des décisions, des ordonnances et des recommandations relativement à ce qui suit :

- les décisions prises par le Comité d'enquêtes, de plaintes et de rapports des ordres régissant les professions de la santé autoréglementées de l'Ontario[1];
- les décisions prises par le comité des plaintes de l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario;
- les décisions prises par les comités d'inscription des ordres;
- les droits hospitaliers des médecins en vertu de la *Loi sur les hôpitaux publics*;
- l'agrément des cabinets de vétérinaire et des pharmacies.

[1] Le 4 juin 2009, le comité des plaintes est devenu le Comité d'enquêtes, de plaintes et de rapports.

Nombre de demandes soumises à la CARPS, par type de cas

NOMBRE DE DEMANDES SOUMISES À LA CARPS, PAR TYPE DE CAS	2007 à 2008	2008 à 2009	2009 à 2010	2010 à 2011	2011 à 2012
Examen des plaintes	476	386	393	488	629
Loi sur les hôpitaux publics – Audiences	3	3	8	5	5
Inscription – Audiences	7	10	29	41	22
Inscription – Examens	33	30	42	70	80
Application de l'article 26 – *Loi sur les vétérinaires*	0	0	4	0	0
Application de l'article 28 – Code de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*	31	28	22	23	25
Agrément	3	0	2	0	3
Nombre total de demandes reçues par la CARPS	**553**	**457**	**500**	**627**	**764**

Demandes reçues par ordre : Examen des plaintes

DEMANDES REÇUES PAR ORDRE*					
EXAMEN DES PLAINTES	**2007 à 2008**	**2008 à 2009**	**2009 à 2010**	**2010 à 2011**	**2011 à 2012**
Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario	66 %	61 %	57,5 %	63 %	69 %
Ordre royal des chirurgiens dentistes de l'Ontario	10,5 %	14 %	14 %	12 %	9 %
Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario	4 %	4 %	5 %	4 %	7,5 %
Ordre des psychologues de l'Ontario	2,5 %	3 %	4 %	5 %	1,5 %
Ordre des chiropraticiens de l'Ontario	2 %	2 %	2,5 %	2 %	2 %
Ordre des pharmaciens de l'Ontario	3 %	3 %	5 %	2 %	2 %
Autres ordres	12 %	13 %	12 %	12 %	9 %
Nombre total de demandes d'examen des plaintes	**476**	**386**	**393**	**488**	**629**

*Le tableau indique le pourcentage des plaintes provenant de chacun des ordres de réglementation. Les pourcentages sont arrondis au demi-point (0,5) le plus près.

Demandes reçues par ordre : Inscriptions

DEMANDES REÇUES PAR ORDRE*					
INSCRIPTIONS	**2007 à 2008**	**2008 à 2009**	**2009 à 2010**	**2010 à 2011**	**2011 à 2012**
Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario	42,5 %	27,5 %	60,5 %	63 %	71,5 %
Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario	20 %	25 %	13 %	16 %	10 %
Ordre des psychologues de l'Ontario	10 %	12,5 %	8,5 %	8 %	4 %
Ordre des pharmaciens de l'Ontario	5 %	0 %	1 %	1 %	4 %
Ordre des denturologistes de l'Ontario	0 %	0 %	0 %	9 %	2 %
Autres ordres	22,5 %	35 %	17 %	3 %	9 %
Nombre total de demandes d'examen des inscriptions	**40**	**40**	**71**	**111**	**102**

*Le tableau indique le pourcentage des demandes d'examen d'inscription provenant de chacun des ordres de réglementation. Les pourcentages sont arrondis au demi-point (0,5) le plus près.

Dossiers de la CARPS

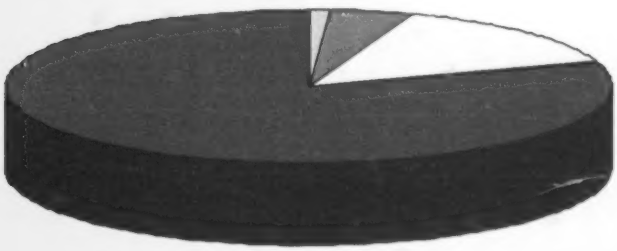

Conférences préparatoires à l'examen ou à l'audience (par type de cas)	
Agrément – Audiences	8
Inscription – Audiences	31
Inscription – Examens	100
Loi sur les hôpitaux publics – Audiences	3
Examen des plaintes	565
Total	**707**

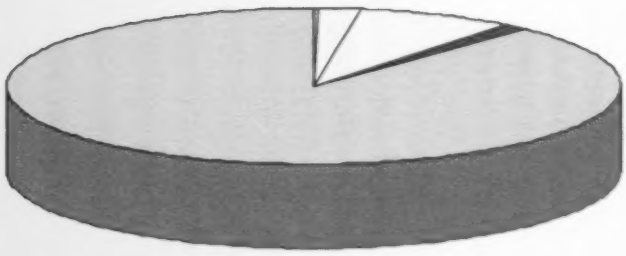

Examens ou audiences (par type de cas)	
Agrément – Audiences	1
Agrément – Examens	1
Inscription – Audiences	10
Inscription – Examens	40
Loi sur les hôpitaux publics – Audiences	6
Examen des plaintes	424
Total	**482**

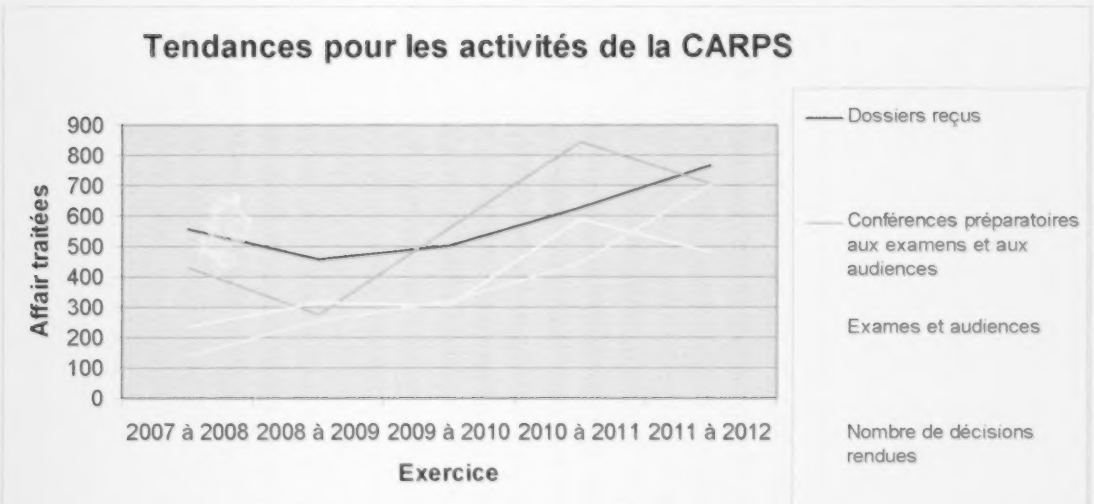

CARPS – Examen des plaintes et des dossiers actifs

EXAMEN DES PLAINTES	2007 à 2008	2008 à 2009	2009 à 2010	2010 à 2011	2011 à 2012
Nombre de dossiers actifs en début de période	596	847	875	838	703
Nombre de demandes reçues	469	386	393	488	629
Nombre total de dossiers	1 065	1 233	1 268	1 326	1 332
Décisions prononcées	127	229	301	421	619
Cas réglés*	68	56	76	169	122
Dossiers clos**	23	73	53	33	45
Nombre total de cas éliminés	218	358	430	623	786
Nombre de dossiers actifs en fin de période	**847**	**875**	**838**	**703**	**546**

* Anciennement appelés retraits. Le changement de terminologie reflète les efforts déployés par la Commission et son personnel pour assurer le règlement rapide des dossiers.
** Comprend les cas non traités en raison du manque de temps, les demandes frivoles ou vexatoires, inadmissibles, hors compétence, les abandons et les résolutions administratives.

CARPS – Examen des plaintes – Conclusions

EXAMEN DES PLAINTES – CONCLUSIONS [2]	2007 à 2008	2008 à 2009	2009 à 2010	2010 à 2011	2011 à 2012
Cas confirmés	102 (80,3 %)	188 (82,1 %)	256 (85 %)	358 (85 %)	528 (85 %)
Cas renvoyés	25 (19,7 %)	41 (17,9 %)	45 (15 %)	63 (15 %)	91 (15 %)
Nombre total des décisions prononcées	**127**	**229**	**301**	**421**	**619**

[2] La CARPS ne rend pas les décisions le jour des examens ou des audiences. Il est probable que le nombre de conclusions émises dans une année donnée ne corresponde pas au total des causes entendues.

CARPS – Inscriptions et dossiers actifs

INSCRIPTIONS	2007 à 2008	2008 à 2009	2009 à 2010	2010 à 2011	2011 à 2012
Nombre de dossiers actifs en début de période	32	44	42	66	70
Nombre de demandes reçues	40	40	71	111	102
Nombre total de dossiers	72	84	113	177	172
Décisions prononcées	14	28	21	57	64
Cas réglés*	10	11	17	39	40
Dossiers clos**	4	3	9	11	11
Nombre total de cas éliminés	28	42	47	107	115
Nombre de dossiers actifs en fin de période	**44**	**42**	**66**	**70**	**57**

* Anciennement appelés retraits. Le changement de terminologie reflète les efforts déployés par la Commission et son personnel pour assurer le règlement rapide des dossiers.
** Comprend les cas non traités en raison du manque de temps, les demandes frivoles ou vexatoires, inadmissibles, hors compétence, les abandons et les résolutions administratives.

CARPS – Inscriptions – Conclusions

INSCRIPTIONS – CONCLUSIONS[3]	2007 à 2008	2008 à 2009	2009 à 2010	2010 à 2011	2011 à 2012
Cas confirmés	10 (71,4 %)	20 (74,1 %)	11 (52,4 %)	50 (88 %)	53 (83 %)
Cas renvoyés	4 (28,6 %)	7 (25,9 %)	10 (47,6 %)	7 (12 %)	11 (17 %)
Nombre total des décisions rendues	**14**	**27**	**21**	**57**	**64**

[3] La CARPS ne rend pas les décisions le jour des examens ou des audiences. Il est probable que le nombre de conclusions émises dans une année donnée ne corresponde pas au total des causes entendues.

Recommandations de la CARPS – Conclusions

Le paragraphe 35 (1) du *Code des professions de la santé*, annexe 2 de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*, Lois de l'Ontario 1991, chap. 18, confère à la CARPS le pouvoir de faire des recommandations au comité des enquêtes, des plaintes et des rapports des ordres des professions de la santé réglementées ainsi qu'au comité des plaintes de l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario.

Par le passé, la Commission a rempli son obligation de formuler des recommandations lorsque c'était nécessaire. Cependant, c'est la deuxième année que des données sont communiquées à ce sujet.

La Commission est souvent appelée à faire des recommandations lorsque des processus ou des politiques d'un ordre sont inefficaces, qu'une décision soit renvoyée ou confirmée. En général, l'ordre concerné donne suite à ces recommandations et, soucieux de bien servir l'intérêt public, s'emploie à améliorer les politiques ou procédures en cause.

RECOMMANDATIONS PAR TYPE DE CAS*	2010 à 2011		2011 à 2012	
	Examen des plaintes	Inscriptions	Examen des plaintes	Inscriptions
Mettre à jour la pratique de l'ordre	8 (2 %)	0	13 (2 %)	5 (8 %)
Améliorer la procédure de communication	5 (1 %)	7 (12 %)	2 (moins de 1 %)	18 (28 %)
Nombre total des recommandations faites	**13 (3 %)**	**7 (12 %)**	**15 (2 %)**	**23 (36 %)**
Nombre total des décisions prononcées	**421**	**57**	**619**	**64**

*Le tableau indique le pourcentage des décisions prononcées.

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA CARPS

CARPS					
DESCRIPTION	**2007 à 2008**	**2008 à 2009**	**2009 à 2010**	**2010 à 2011**	**2011 à 2012**
RÉSULTATS FINANCIERS[1]					
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES[2]					
Participation aux délibérations[3]	186 379	282 958	256 871	341 652	289 615
Préparation des délibérations	168 613	290 331	216 821	304 659	243 765
Rédaction de décisions	144 918	566 071	550 923	575 942	499 210
Divulgation	92 360	395 857	397 826	335 878	244 870
Education et administration de la Commission[4]	642 209	792 362	613 013	546 092	275 562
Conférences préparatoires aux examens ou aux audiences	251 918	77 125	130 575	187 681	134 662
DÉPENSES LIÉES AUX DÉLIBÉRATIONS					
Services des sténographes judiciaires	4 296	3 066	9 147	12 622	6 395
AUTRES DÉPENSES					
Services juridiques indépendants	252 847	178 656	118 620	198 186	201 975
Consultation	106 065	0	0	0	0
Communications[5]	167 426	289 043	183 328	201 840	183 394
Déplacements[6]	s.o.	s.o.	251 240	265 660	142 140
TOTAL	**2 017 031 $**	**2 875 469 $**	**2 728 364 $**	**2 970 213 $**	**2 221 587 $**

[1] Tous les montants sont en dollars canadiens et sons arrondis au dollar le plus près.
[2] Période du 1er avril 2007 au 31 mars 2008 : membre représentant du public = 380 $; vice-présidence = 470 $
Période du 1er avril 2008 au 31 mars 2009 : membre représentant du public = 391 $; vice-présidence = 484 $
Période du 1er avril 2009 au 31 mars 2012 : membre représentant du public = 398 $; vice-présidence = 491 $
[3] Comprend les coûts liés à la participation, aux délibérations et aux annulations.
[4] Comprend les coûts liés à l'éducation, à l'administration, aux paiements rétroactifs, au temps de déplacement et à toutes les réunions de la Commission et des comités.
[5] Comprend les coûts suivants : services linguistiques, interprétation gestuelle, dispositifs techniques pour malentendants, traduction, impression, photocopies, frais d'accès, envois postaux, téléphone, téléconférence et fournitures de bureau.
[6] Comprend les frais de déplacement, d'hébergement et de location d'installations. Les frais de déplacement sont présentés séparément des frais liés à la communication.

E. RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE LA CARSS

La CARSS est un tribunal décisionnel autonome qui a pour mandat de recevoir les appels en vertu de lois de santé précises et de rendre des décisions sur ceux-ci. La raison d'être de la CARSS est de tenir des audiences, de mener des examens et de formuler des décisions, des ordonnances et des recommandations relativement à ce qui suit :

- les décisions du Régime d'assurance-santé de l'Ontario concernant l'admissibilité et les paiements;
- les décisions des organismes en vertu de la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires* concernant l'admissibilité aux services;
- les ordres du médecin hygiéniste et des inspecteurs de la santé publique;
- les décisions du directeur concernant la délivrance des permis en vertu de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée*;
- les décisions du directeur concernant l'agrément d'établissements de santé autonomes.

Demandes reçues par la CARSS (par loi)

DEMANDES REÇUES, PAR LOI	2007 à 2008	2008 à 2009	2009 à 2010	2010 à 2011	2011 à 2012
Loi sur l'assurance-santé	353	397	387	344	302
Loi sur les établissements de santé autonomes	11	9	14	7	8
Loi sur la protection et la promotion de la santé	9	11	13	12	9
Loi de 1994 sur les foyers de soins de longue durée	10	6	9	14	11
Loi sur les services de soins à domicile et les services communautaires	0	0	0	8	0
Loi sur les foyers de soins de longue durée	0	0	0	6	6
Loi sur l'immunisation des élèves	15	51	0	1	4
Loi sur les ambulances	0	0	0	1	0
Loi sur les arrêtés extraordinaires relatifs aux établissements de santé	6	0	0	0	0
Loi sur l'engagement d'assurer l'avenir de l'assurance-santé	1	1	1	0	1
Loi sur les établissements de bienfaisance	1	0	0	0	0
Loi sur la protection contre les rayons X	0	0	0	0	0
Loi autorisant des laboratoires médicaux et des centres de prélèvement	0	0	0	0	0
Loi sur les maisons de soins infirmiers	0	0	0	0	0
Loi sur les hôpitaux privés	0	0	0	0	0
Loi sur les foyers pour personnes âgées et les maisons de repos	0	0	0	0	0
Nombre total de demandes reçues	**406**	**475**	**424**	**393**	**341**

Sommaire des dossiers de la CARSS

SOMMAIRE DES DOSSIERS	2007 à 2008	2008 à 2009	2009 à 2010	2010 à 2011	2011 à 2012
Nombre de dossiers actifs en début de période	421	474*	600	535	457
Nombre de demandes reçues	406	475	424	393	341
Nombre total de dossiers	827	949	1 024	928	798
Nombre total de dossiers clos**	420	349	489	471	505
Nombre de dossiers actifs en fin de période	**407**	**600**	**535**	**457**	**293**

* Les dossiers actifs au début de la période 2008-2009 comprennent ceux en attente d'une décision.
**Le nombre total de cas réglés de la période 2008-2009 comprend dorénavant ceux ayant fait l'objet d'une résolution administrative, d'une fermeture, d'un abandon, d'un règlement ou d'une décision.

Statistiques sur les dossiers de la CARSS

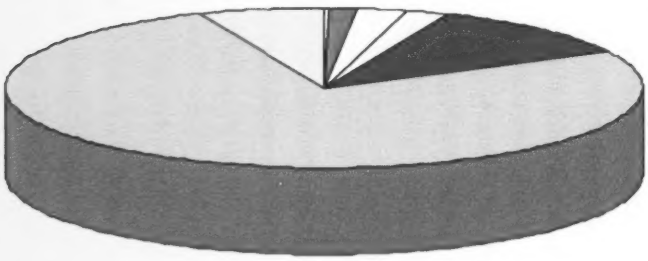

Conférences préparatoires à l'examen ou à l'audience (par type de cas)	
Loi sur l'immunisation des élèves	1
Loi sur les établissements de santé autonomes	8
Loi sur la protection et la promotion de la santé	12
Loi sur les foyers de soins de longue durée	12
Loi sur l'assurance-santé – Admissibilité	57
Loi sur l'assurance-santé – Assuré cotisant	390
Loi sur les services de soins à domicile et les services communautaires	33
Total	**513**

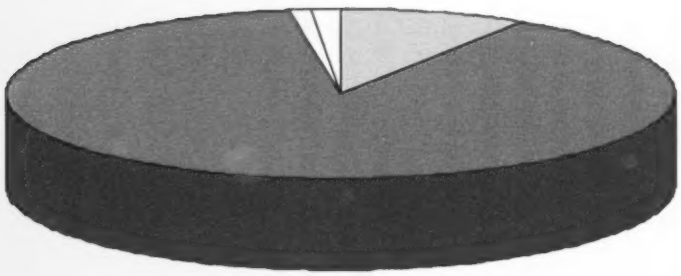

Examens ou audiences (par type de cas)	
Loi sur l'assurance-santé – Admissibilité	14
Loi sur l'assurance-santé – Assuré cotisant	137
Loi sur les services de soins à domicile et les services communautaires	2
Loi sur les établissements de santé autonomes	2
Total	**155**

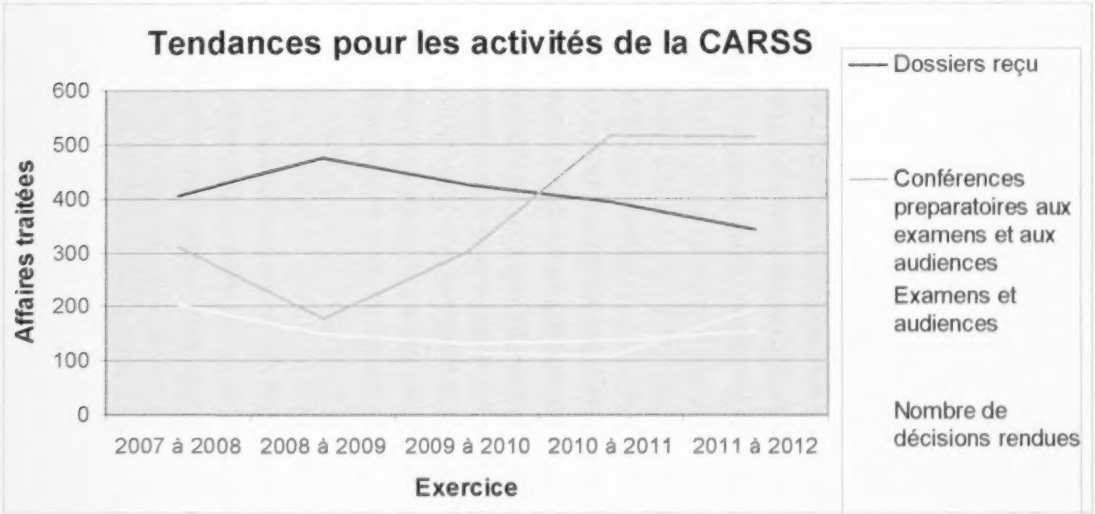

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA CARSS

CARSS					
RÉSULTATS FINANCIERS[1]					
DESCRIPTION	**2007 à 2008**	**2008 à 2009**	**2009 à 2010**	**2010 à 2011**	**2011 à 2012**
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES[2]					
Participation aux délibérations[3]	181 498	144 111	159 593	121 741	125 343
Préparation des délibérations	77 896	58 683	75 322	80 262	81 904
Rédaction de décisions	184 697	115 639	168 239	126 466	128 409
Éducation et administration de la Commission[4]	205 589	156 518	158 031	128 759	104 986
Conférences préparatoires aux audiences	90 763	49 178	75 742	108 067	91 817
DÉPENSES LIÉES AUX DÉLIBÉRATIONS					
Services des sténographes judiciaires	25 620	13 362	20 325	26 895	31 970
AUTRES DÉPENSES					
Services juridiques indépendants	199 631	140 030	127 050	140 625	167 835
Communications[5]	76 734	130 829	64 126	85 566	102 476
Déplacements[6]	s.o.	s.o.	28 471	34 050	45 599
TOTAL	**1 042 428 $**	**808 350 $**	**876 899 $**	**852 429 $**	**880 338 $**

[1] Tous les montants sont en dollars canadiens et sont arrondis au dollar le plus près.
[2] Période du 1er avril 2007 au 31 mars 2008 : membre représentant du public = 380 $; vice-présidence = 470 $
Période du 1er avril 2008 au 31 mars 2009 : membre représentant du public = 391 $; vice-présidence = 484 $
Période du 1er avril 2009 au 31 mars 2012 : membre représentant du public = 398 $; vice-présidence = 491 $
[3] Comprend les coûts liés à la participation aux délibérations et aux annulations.
[4] Comprend les coûts liés à l'éducation, à l'administration, aux paiements rétroactifs, au temps de déplacement et à toutes les réunions de la Commission et des comités.
[5] Comprend les coûts suivants : services linguistiques, interprétation gestuelle, dispositifs techniques pour malentendants, traduction, impression, photocopies, frais d'accès, envois postaux, téléphone, téléconférence et fournitures de bureau.
[6] Comprend les frais de déplacement, d'hébergement et de location d'installations. Les frais de déplacement sont présentés séparément des frais liés à la communication.

F. RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU COMITÉ PROVISOIRE DE VÉRIFICATION DES HONORAIRES DE MÉDECINS

La CARSS a en place un comité qui reçoit les appels à l'égard des décisions du directeur général du Régime d'assurance-santé de l'Ontario concernant les paiements aux médecins. La nomination des membres à ce comité, le Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins, se fait séparément de celle de la Commission. Les délibérations se déroulent à huis clos et les décisions sont confidentielles. Conformément à la *Loi sur l'assurance-santé*, ces membres n'entendent que les questions soumises au Comité en vertu de la Loi. Le 31 mars 2010, la Commission de révision des paiements effectués aux médecins a remplacé le Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins. Ce dernier conserve son champ de compétence pour tous les appels qui lui ont été soumis avant le 31 mars 2010.

Le Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins peut donner n'importe lequel des ordres suivants :

1. que la décision ou l'opinion du directeur général soit confirmée;
2. que le directeur général fasse un paiement conformément à la note d'honoraires soumise;
3. que le directeur général paie un montant réduit, calculé par lui conformément à l'ordre;
4. que le médecin rembourse au Régime le montant calculé par le directeur général conformément à l'ordre.

Sommaire des dossiers du Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins

SOMMAIRE DES DOSSIERS	2007 à 2008	2008 à 2009	2009 à 2010	2010 à 2011	2011 à 2012
Nombre de dossiers actifs en début de période	95	100	105	103	3
Nombre de demandes reçues	7	9	4	0	0
Nombre total de dossiers	102	109	109	103	3
Nombre de conférences préparatoires aux audiences tenues	3	7	13	4	0
Nombre total de cas réglés*	2	4	6	100	0
Nombre de dossiers actifs en fin de période	**100**	**105**	**103**	**3**	**3**

*Comprend les cas ayant fait l'objet d'un règlement, d'un abandon ou d'une résolution administrative.

RÉSULTATS FINANCIERS DU COMITÉ PROVISOIRE DE VÉRIFICATION DES HONORAIRES DE MÉDECINS[1]

DESCRIPTION	2007 à 2008	2008 à 2009	2009 à 2010	2010 à 2011	2011 à 2012
Indemnités journalières[2]	338	3 841	11 985	11 952	0
Autres dépenses	415	216	453	53	0
TOTAL	**753 $**	**4 057 $**	**12 438 $**	**12 005 $**	**0 $**

[1] Tous les montants sont en dollars canadiens et sont arrondis au dollar le plus près.
[2] Pour la période du 1er avril 2007 au 31 mars 2009 : membre professionnel = 635 $
Pour la période du 1er avril 2009 au 31 mars 2012 : membre professionnel = 664 $

G. RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU COMITÉ DE RÉVISION POUR LE PROGRAMME ONTARIEN D'AIDE AUX VICTIMES DE L'HÉPATITE C

Les citoyens peuvent faire appel au Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C par l'intermédiaire du ministère de la Santé afin d'obtenir de l'aide financière si, avant le 1er janvier 1986 ou entre le 2 juillet 1990 et le 28 septembre 1998 :

- ils ont contracté le virus de l'hépatite C (VHC) par le biais du système d'approvisionnement sanguin de l'Ontario;
- ils ont contracté l'infection à VHC de leur conjoint ou conjointe, de leur partenaire ou de leur mère, qui a contracté le VHC par le biais du système d'approvisionnement sanguin de l'Ontario;
- ils représentent la succession d'une personne qui avait contracté le VHC par le biais du système d'approvisionnement sanguin de l'Ontario, au cours de la période visée par le programme ontarien.

Les appels des décisions du Bureau du Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C sont entendus par le Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C. Les délibérations se déroulent à huis clos et les décisions sont confidentielles. Les membres sont nommés par la ministre. Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à consulter le site Web du ministère de la Santé au www.health.gov.on.ca, sous l'onglet Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C.

Sommaire des dossiers du Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

SOMMAIRE DES DOSSIERS	2007 à 2008	2008 à 2009	2009 à 2010	2010 à 2011	2011 à 2012
Nombre de dossiers actifs en début de période	63	78	64	19	16
Nombre de demandes reçues	36	42	13	8	9
Nombre total de dossiers	**99**	**120**	**77**	**27**	**25**
Nombre de décisions rendues	13	41	25	6	13
Nombre de cas réglés*	8	15	33	5	4
Nombre de dossiers actifs en fin de période	**78**	**64**	**19**	**16**	**8**

*Comprend les cas ayant fait l'objet d'un règlement, d'un abandon ou d'une résolution administrative.

RÉSULTATS FINANCIERS DU COMITÉ DE RÉVISION POUR LE PROGRAMME ONTARIEN D'AIDE AUX VICTIMES DE L'HÉPATITE C[1]

DESCRIPTION	2007 à 2008	2008 à 2009	2009 à 2010	2010 à 2011	2011 à 2012
Indemnités journalières[2]	6 600	16 170	28 330	13 134	15 821
Autres dépenses	1 113	996	1 360	596	1 053
TOTAL	**7 773 $**	**17 165 $**	**29 690 $**	**13 730 $**	**16 874 $**

[1] Tous les montants sont en dollars canadiens et sont arrondis au dollar le plus près.
[2] Pour la période du 1er avril 2007 au 31 mars 2008 : membre représentant du public = 380 $
Pour la période du 1er avril 2008 au 31 mars 2009 : membre représentant du public = 391 $
Pour la période du 1er avril 2009 au 31 mars 2012 : membre représentant du public = 398 $

H. ACTIVITÉS COMBINÉES DES CONSEILS DE SANTÉ

Les données qui suivent représentent les activités combinées des conseils de santé au cours des quatre derniers exercices.

Dossiers actifs par conseil de santé

DOSSIERS ACTIFS	2007 à 2008	2008 à 2009	2009 à 2010	2010 à 2011	2011 à 2012
CARPS	891	917	904	773	625
CARSS	407	600	535	457	293
Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C	78	64	19	16	8
Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins	100	105	103	3	3
Total	**1 476**	**1 686**	**1 561**	**1 249**	**929**

Demandes reçues par conseil de santé

DEMANDES REÇUES	2007 à 2008	2008 à 2009	2009 à 2010	2010 à 2011	2011 à 2012
CARPS	553	457	500	627	764
CARSS	406	475	424	393	341
Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C	36	42	13	8	9
Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins	7	9	4	0	0
Total	**1 002**	**983**	**941**	**1 028**	**1 114**

I. LISTE DES MEMBRES DE LA CARPS AU 31 MARS 2012

Nom	Prénom	Début du mandat (décret)	Fin du mandat (décret)	Poste	Lieu
Bates*	Timothy	28 juillet 2010	27 juillet 2012	Repr. du public	Toronto
Beamish*	James T.	2 décembre 2009	1er décembre 2014**	Repr. du public	Toronto
Belanger-Hardy*	Louise Y.	20 juin 2007	19 juin 2016	Repr. du public	Ottawa
Bossin*	Michael	7 mars 2007	6 mars 2017**	Repr. du public	Ottawa
Boucher*	Michael	3 septembre 2008	2 septembre 2013	Repr. du public	London
Burstyn*	Marla K.	11 mars 2009	10 mars 2014	Repr. du public	Toronto
Cohen	Sheldon	22 décembre 2005	21 décembre 2013	Repr. du public	Toronto
D'Amours*	Marc	18 février 2009	17 février 2014	Repr. du public	L'Orignal
Dault*	James F.	20 juin 2007	19 juin 2016**	Repr. du public	Barrie
Denov	Celia	5 juin 2006	4 janvier 2014	Repr. du public	Toronto
Downing*	Beth	2 décembre 2009	1er décembre 2014**	Repr. du public	Oakville
Farha*	Soraya	11 mars 2009	10 mars 2014	Repr. du public	Toronto
Foda	Rabiz	27 juin 2007	26 juin 2015	Repr. du public	Mississauga
Getson	Gary	3 février 2006	2 février 2014	Repr. du public	Unionville
Go*	Avvy Yao-Yao	2 mars 2005	1er mars 2013	Repr. du public	Toronto
Goldberg*	Bonnie	13 février 2008	12 février 2013	Repr. du public	Toronto
Gordon	Phyllis	6 juin 2007	5 juin 2012	Repr. du public	Toronto
Grant*	Norma D.	3 septembre 2008	2 septembre 2013	Repr. du public	Toronto
Gruben*	Vanessa	2 décembre 2009	1er décembre 2014**	Repr. du public	Ottawa
Heyninck*	Emanuela	15 septembre 2010	14 septembre 2012	Repr. du public	London
Huscroft*	Grant	9 juillet 2008	8 juillet 2013	Repr. du public	London
Jovanovic*	Stephen	30 mai 2006	29 mai 2014	Repr. du public	Windsor

* Nomination conjointe à la CARSS

** En vertu du Règl. de l'Ont. 88/11 pris en application de la *Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux*, le mandat de ces membres a été renouvelé à l'aide du formulaire d'exemption automatique. Dans les cas en cause, une exemption au processus de concurrence fondé sur le mérite a été consentie pour la raison suivante : « Si le mandat d'un membre d'un tribunal est renouvelé. » [traduction]

Nom	Prénom	Début du mandat (décret)	Fin du mandat (décret)	Poste	Lieu
Kelly*	Thomas J. J.	15 décembre 2005	14 décembre 2013	Repr. du public	London
King	Christopher	3 février 2006	2 février 2014	Repr. du public	Markham
Kovanchak*	Stephen G.	8 avril 2009	7 avril 2014	Repr. du public	Thunder Bay
Lamoureux*	Linda	23 août 2005	22 août 2013	Présidente	Markham
Lobu*	Taivi	11 avril 2006	23 février 2013	Vice-présidente	Toronto
Makhamra*	Samia	7 mai 2008	6 mai 2016	Repr. du public	Toronto
McKelvey	Darcie	13 février 2008	12 février 2013	Repr. du public	Caledon
McKeown*	Sharon	25 février 2009	24 février 2014	Repr. du public	Windsor
Moss*	Christine T.	11 mars 2009	10 mars 2014	Repr. du public	Toronto
Nakamura	Mark	13 février 2008	12 février 2013	Repr. du public	Toronto
Ouellet*	Sonia C.	7 mars 2007	6 mars 2017**	Repr. du public	Ottawa
Petryna	Brenda	10 août 2006	9 août 2014	Repr. du public	Sudbury
Proulx*	Chantal	18 février 2009	17 février 2014	Repr. du public	Ottawa
Ryan Elliott*	Kathleen	7 mars 2007	6 mars 2017**	Repr. du public	Cobourg
Sanchez de Malicki	Elvira	28 mai 2008	27 mai 2013	Repr. du public	Toronto
Shamess	Carol	30 mai 2006	29 mai 2014	Repr. du public	Sault Ste. Marie
Siddiqui*	Yasmeen	12 mai 2010	11 mai 2012	Repr. du public	Toronto
Sossin*	Lorne	25 octobre 2006	24 octobre 2012	Repr. du public	Toronto
Steele*	Robert L.	8 octobre 2008	7 octobre 2013	Repr. du public	Burlington
Stewart Ferreira	Lydia	4 février 2009	3 février 2014	Repr. du public	Toronto
St-Hilaire*	Gabrielle H.	30 avril 2008	29 avril 2013	Repr. du public	Ottawa
Taylor	Phillip S.	5 janvier 2006	4 janvier 2014	Repr. du public	Toronto
Tye*	Hugh	16 avril 2008	15 avril 2013	Repr. du public	Dundas
Vauthier*	Janice H.	15 décembre 2005	23 février 2013	Vice-présidente	Thunder Bay
Wilton*	Carol	20 octobre 2010	19 octobre 2012	Repr. du public	Hamilton

Nomination conjointe à la CARSS

** En vertu du Règl. de l'Ont. 88/11 pris en application de la Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux, le mandat de ces membres a été renouvelé à l'aide du formulaire d'exemption automatique. Dans les cas en cause, une exemption au processus de concurrence fondé sur le mérite a été consentie pour la raison suivante : « Si le mandat d'un membre d'un tribunal est renouvelé. » [traduction]

LISTE DES MEMBRES DE LA CARSS AU 31 MARS 2012

Nom	Prénom	Début du mandat (décret)	Fin du mandat (décret)	Poste	Lieu
Bates*	Timothy	28 juillet 2010	27 juillet 2012	Repr. du public	Toronto
Beamish*	James T.	2 décembre 2009	1er décembre 2014**	Repr. du public	Toronto
Bélanger-Hardy*	Louise Y.	25 mars 2009	24 mars 2014	Repr. du public	Ottawa
Bossin*	Michael	23 mars 2011	22 mars 2013	Repr. du public	Ottawa
Boucher*	Michael	18 novembre 2009	24 novembre 2014**	Repr. du public	London
Burstyn*	Marla K.	3 novembre 2004	20 novembre 2012	Repr. du public	Toronto
Cohen	May	9 avril 2003	8 avril 2014	Repr. du public	Toronto
D'Amours*	Marc	18 février 2009	17 février 2014	Repr. du public	L'Orignal
Dault*	James F.	2 décembre 2009	1er décembre 2014**	Repr. du public	Barrie
Downing*	Beth	15 juillet 2005	14 juillet 2013	Repr. du public	Oakville
Farha*	Soraya	3 mars 2004	2 mars 2017**	Vice-présidente	Toronto
Go*	Avvy Yao-Yao	18 avril 2011	17 avril 2013	Repr. du public	Toronto
Goldberg*	Bonnie	23 mars 2011	22 mars 2013	Repr. du public	Toronto
Grant*	Norma	23 mars 2011	22 mars 2013	Repr. du public	Toronto
Gruben*	Vanessa T.	2 décembre 2009	1er décembre 2014**	Repr. du public	Ottawa
Heyninck*	Emanuela	15 septembre 2010	14 septembre 2012	Repr. du public	London
Huscroft*	Grant	9 février 2011	8 février 2013	Repr. du public	London
Jovanovic*	Stephen	11 mars 2009	10 mars 2014	Repr. du public	Windsor
Kelly*	Thomas J. J.	11 mars 2009	10 mars 2014	Repr. du public	London
Kovanchak*	Stephen G.	8 avril 2009	7 avril 2014	Repr. du public	Thunder Bay
Lamoureux*	Linda P.	23 avril 2008	22 août 2013	Présidente	Markham
Lawford	Michele J.	16 février 2000	20 février 2014	Repr. du public	Kingston
Lobu*	Taivi	11 mars 2009	10 mars 2014	Repr. du public	Toronto
Lum	Lillie Lai Quon	1er février 1999	22 mars 2013	Repr. du public	Thornhill
Makhamra*	Samia	23 mars 2011	22 mars 2013	Repr. du public	Toronto
McKeown*	Sharon	25 février 2009	24 février 2014	Repr. du public	Windsor

* Nomination conjointe à la CARPS

** En vertu du Règl. de l'Ont. 88/11 pris en application de la Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux, le mandat de ces membres a été renouvelé à l'aide du formulaire d'exemption automatique. Dans les cas en cause, une exemption au processus de concurrence fondé sur le mérite a été consentie pour la raison suivante : « Si le mandat d'un membre d'un tribunal est renouvelé. » [traduction]

Nom	Prénom	Début du mandat (décret)	Fin du mandat (décret)	Poste	Lieu
Moss*	Christine T.	1er février 1999	22 mars 2013	Repr. du public	Toronto
Mullan	Elizabeth A.	15 avril 2003	14 avril 2014	Repr. du public	Toronto
Ouellet*	Sonia	3 mai 2010	2 mai 2012	Vice-présidente	Ottawa
Proulx*	Chantal	18 février 2009	17 février 2014	Repr. du public	Ottawa
Ryan Elliott*	Kathleen	23 mars 2011	22 mars 2013	Repr. du public	Cobourg
Siddiqui*	Yasmeen	12 mai 2010	11 mai 2012	Repr. du public	Toronto
Sossin*	Lorne	11 mars 2009	10 mars 2014	Repr. du public	Toronto
Steele*	Robert	23 mars 2011	22 mars 2013	Repr. du public	Burlington
St-Hilaire*	Gabrielle H.	11 mars 2009	10 mars 2014	Repr. du public	Ottawa
Tye*	Hugh	23 mars 2011	22 mars 2013	Repr. du public	Hamilton
Vauthier*	Janice H.	11 mars 2009	10 mars 2014	Repr. du public	Thunder Bay
Wilton*	Carol	20 octobre 2010	19 octobre 2012	Repr. du public	Hamilton
Yedvab	Jay Okun	7 mai 2004	4 juillet 2012	Repr. du public	Toronto

* Nomination conjointe à la CARPS

** En vertu du Règl. de l'Ont. 88/11 pris en application de la Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux, le mandat de ces membres a été renouvelé à l'aide du formulaire d'exemption automatique. Dans les cas en cause, une exemption au processus de concurrence fondé sur le mérite a été consentie pour la raison suivante : « Si le mandat d'un membre d'un tribunal est renouvelé. » [traduction]

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ PROVISOIRE DE VÉRIFICATION DES HONORAIRES DE MÉDECINS AU 31 MARS 2012

Nom	Prénom	Début du mandat (décret)	Fin du mandat (décret)	Poste	Lieu
Darani	Shaheen A.	23 juillet 2008	22 juillet 2012	Membre du Comité	Toronto
Fisher	Garry	23 juillet 2008	22 juillet 2012	Membre du Comité	Simcoe
Freedman	Paul Edward	21 décembre 2004	7 juillet 2012	Membre du Comité	Toronto
Kerenyi	Norbert Andrew	21 décembre 2004	7 juillet 2012	Membre du Comité	Toronto
Lamoureux	Linda P.	23 avril 2008	22 août 2013	Présidente	Markham
Ng	Nelly Wing-Kwong	21 décembre 2004	7 juillet 2012	Membre du Comité	North York
Opler	Susan E.	23 juillet 2008	22 juillet 2012	Membre du Comité	Toronto
Ramsbottom	David J.	23 juillet 2008	22 juillet 2012	Membre du Comité	Dundas
Rasky	Holly	20 juin 2007	7 juillet 2012	Membre du Comité	Toronto
Seif	Atih	23 juillet 2008	7 juillet 2012	Membre du Comité	North York

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION POUR LE PROGRAMME ONTARIEN D'AIDE AUX VICTIMES DE L'HÉPATITE C AU 31 MARS 2012

Nom	Prénom	Début du mandat (décret)	Fin du mandat (décret)	Poste	Lieu
Maben	Ruth	11 juillet 2008	30 septembre 2012	Membre du Comité	Oakville
Lamoureux	Linda P.	11 juillet 2008	30 septembre 2012	Présidente	Markham
O'Neil	Kathleen	28 août 2008	30 septembre 2012	Membre du Comité	Toronto
Strevens	Linda	31 juillet 2009	30 septembre 2012	Membre du Comité	Toronto

J. PERSONNEL DU SECRÉTARIAT DES CONSEILS DE SANTÉ AU 31 MARS 2012

Nom	Poste
Lori Coleman	Registrateure
Sara van der Vliet	Registrateure adjointe
Sandra Evora	Attachée de direction et recherchiste
Chris Popovich	Attachée de direction et recherchiste
Natalya Demyanenko	Coordonnatrice de la gestion des cas
Alpha Aberra	Agente de gestion des cas
Maureen Baker	Agente de gestion des cas
Andrew Clifford	Agent de gestion des cas
Anna Dunscombe	Agente de gestion des cas
Kate Franklin	Agente de gestion des cas
Shanti Persaud	Agente de gestion des cas
Glenn Sequiera	Agent de gestion des cas
Christine Nieckarz	Coordonnatrice des services administratifs
Margaret Bolinas	Adjointe administrative
Jada Fung	Adjointe administrative
Mallory Hyde	Adjointe administrative
Sarah Oliver	Adjointe administrative
Mathanan Kailas	Chef des services de la technologie de l'information
Aravinth Ramalingam	Analyste, soutien des systèmes
Gui Dickie	Agent des systèmes